

# L'Agence de l'énergie pour l'économie en chiffres

---

# 2018

---



# Nous demeurons un partenaire fiable pour les entreprises et les autorités

Depuis 2001, l'Agence de l'énergie pour l'économie aide des entreprises dans toute la Suisse à atteindre leurs objectifs de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> et de performance énergétique. La loi permet en effet aux entreprises éligibles, au lieu de s'acquitter de la taxe sur le CO<sub>2</sub>, d'opter pour une convention d'objectifs contraignante conclue avec la Confédération.

Si une entreprise choisit cette voie, elle s'engage dans un processus de longue haleine grâce auquel l'efficacité énergétique au sein de l'exploitation ne cessera d'augmenter. Nous accompagnons entreprises dans cette voie et mesurons l'effet de leurs actions. Celui-ci est double.

D'une part, l'objectif que les autorités ont fixé à l'économie pour la réduction de ses émissions de CO<sub>2</sub> et sa performance énergétique est régulièrement atteint, comme le confirment cette année encore les résultats présentés dans les pages suivantes.

D'autre part, l'effet positif de ces actions ne s'arrête pas au climat, puisqu'elles sont également pertinentes sous l'angle de la rentabilité. Les entreprises sont sensibles à ce double bénéfice écologique et économique, qui les motive à poursuivre leurs efforts.

Nous sommes convaincus que le législateur prend en considération cet engagement de l'économie dans ses travaux de révision continue de la loi sur le CO<sub>2</sub>. Les objectifs de protection du climat sont ambitieux et cet engagement reste indispensable à l'avenir pour qu'ils soient atteints.



**RUDOLF MINSCH**  
Président

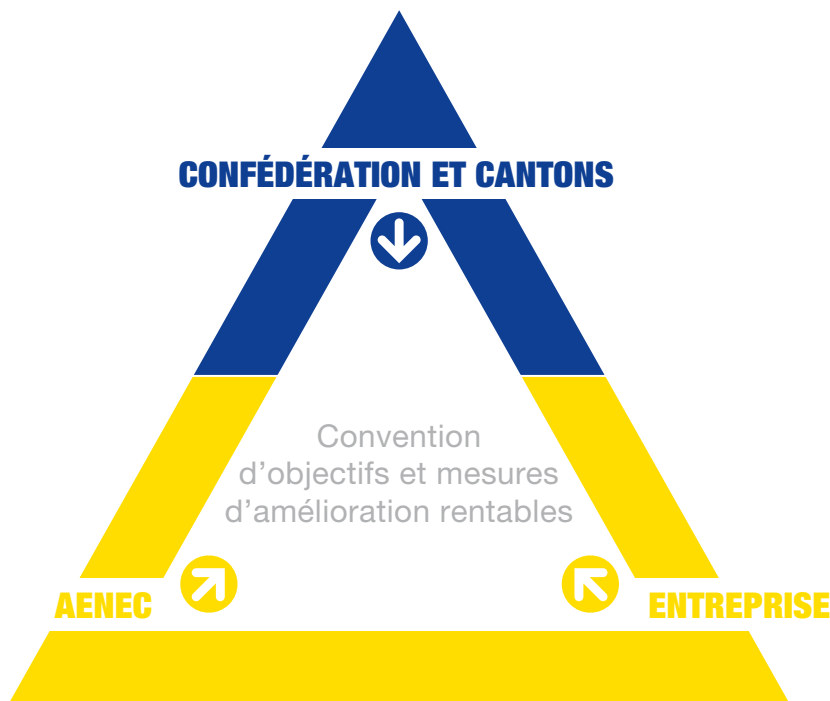


**JACQUELINE JAKOB**  
Directrice

# Ensemble pour atteindre les objectifs climatiques

**DEPUIS 2001, L'AGENCE DE L'ÉNERGIE POUR L'ÉCONOMIE MET EN ŒUVRE AVEC SUCCÈS LES OBJECTIFS CLIMATIQUES DES ENTREPRISES EN SUISSE.**

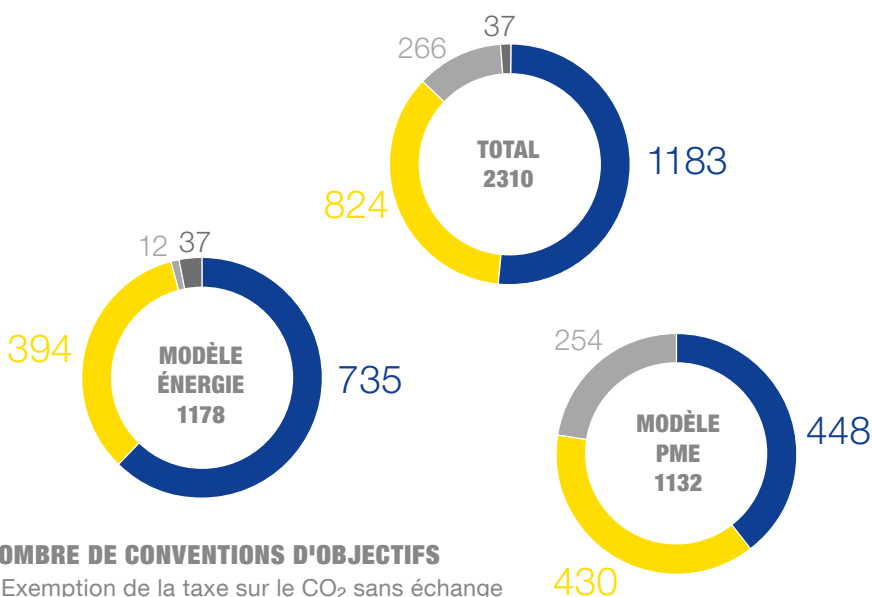
En Suisse, 3974 entreprises de l'industrie et des services engagées en faveur du climat mettent en œuvre la gestion de l'énergie de l'AEnEC pour atteindre leurs objectifs de protection climatique et d'amélioration de leur efficacité énergétique dans le cadre de 2310 conventions d'objectifs formelles. Relais entre la Confédération, les cantons et les entreprises, l'AEnEC accomplit depuis 2001 les tâches prévues pour l'économie, à la fois par la législation fédérale sur le CO<sub>2</sub> et sur l'énergie et par le modèle des grands consommateurs des cantons. Cette coopération efficace et confirmée bénéficie aux autorités comme aux entreprises.



# Nombre de conventions en croissance continue

## EN 2018, PRÈS D'UNE CENTAINE DE NOUVELLES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ONT ÉTÉ CONCLUES.

Jusqu'à la fin de 2018, un total de 3974 entreprises qui participent au modèle PME et au modèle Énergie et incluent 8721 sites d'exploitation avaient conclu 2310 conventions d'objectifs. Près d'une centaine de conventions d'objectifs ont été conclues en 2018. On compte à peu près le même nombre de conventions d'objectifs dans le modèle PME et dans le modèle Énergie. Une moitié des conventions d'objectifs permet aux entreprises d'obtenir le remboursement de la taxe sur le CO<sub>2</sub>, et 213 permettent le remboursement du supplément réseau. Le remboursement de la taxe sur le CO<sub>2</sub> et celui du supplément réseau sont conditionnés par les bases légales. Quelque 270 conventions d'objectifs ont été conclues volontairement : les entreprises les concluent sans obligation légale, et n'obtiennent pas le remboursement de taxes.



### NOMBRE DE CONVENTIONS D'OBJECTIFS

- Exemption de la taxe sur le CO<sub>2</sub> sans échange de quotas d'émission
- Grands consommateurs sans exemption de la taxe sur le CO<sub>2</sub>
- Librement consenti (pas de grands consommateurs, pas d'exemption de la taxe sur le CO<sub>2</sub>)
- Système d'échange de quotas d'émission (SEQE)

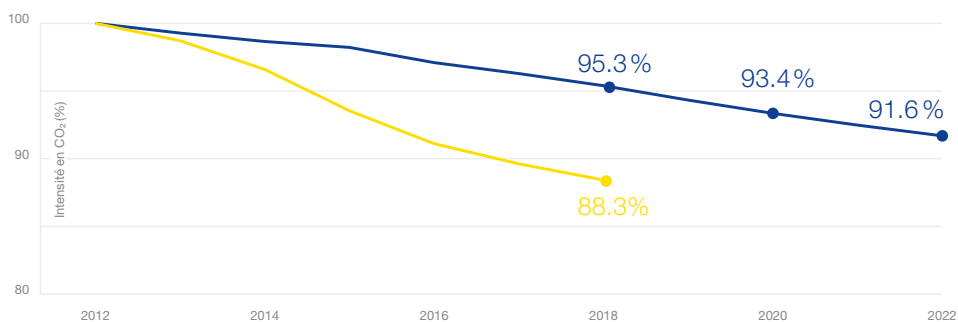
# Réduction de plus d'un demi-million de tonnes de CO<sub>2</sub>

**LES MESURES D'AMÉLIORATION MISES EN ŒUVRE DEPUIS 2013 ONT PERMIS D'ÉCONOMISER 551 615 TONNES DE CO<sub>2</sub> EN 2018.**

L'intensité en CO<sub>2</sub> permet de procéder à une comparaison des émissions de CO<sub>2</sub> indépendamment de la croissance. Elle compare les réductions des émissions de CO<sub>2</sub> avec les émissions de CO<sub>2</sub> pour une période donnée. Elle se calcule de la manière suivante :

$$\text{Intensité en CO}_2 = \frac{\text{émissions de CO}_2}{\text{émissions de CO}_2 + \text{économies de CO}_2} \times 100$$

À ce jour, l'intensité en CO<sub>2</sub> des participants de l'AEnEC s'est sans cesse améliorée durant la deuxième période d'engagement, conformément à la loi révisée sur le CO<sub>2</sub> et au protocole de Kyoto (2013–2020). En 2018, grâce à diverses mesures d'amélioration, la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> a atteint 551 615 tonnes. Au total, 4 068 381 tonnes de CO<sub>2</sub> ont encore été émises en 2018. L'intensité en CO<sub>2</sub> se monte donc à 88.3 % en 2018.



## ÉVOLUTION DE L'INTENSITÉ EN CO<sub>2</sub> DE 2012 À 2018

Normée degré-jour

■ Intensité en CO<sub>2</sub>, objectif

■ Intensité en CO<sub>2</sub>, résultat

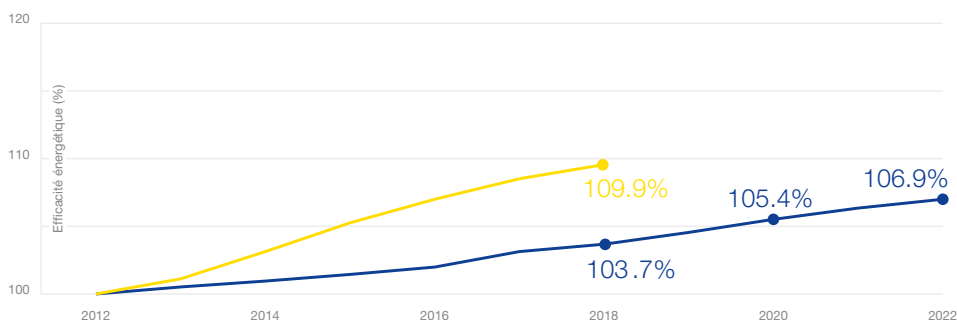
# Plus de trois millions de MWh d'énergie économisés

**LES MESURES APPLIQUÉES DEPUIS 2013 ONT PERMIS D'ÉCONOMISER 3 273 599 MÉGAWATTHEURES D'ÉNERGIE EN 2018 DONT 1 136 842 MÉGAWATTHEURES D'ÉLECTRICITÉ.**

L'efficacité énergétique est une mesure qui permet de procéder à une comparaison de la consommation énergétique indépendamment de la croissance. Elle compare les économies d'énergie à la consommation d'énergie pour une période donnée et se calcule de la manière suivante :

$$\text{Efficacité énergétique} = \frac{\text{consommation d'énergie} + \text{économies d'énergie}}{\text{consommation d'énergie}} \times 100$$

À ce jour, l'efficacité énergétique des participants de l'AEnEC s'est sans cesse améliorée durant la deuxième période d'engagement. En 2018, différentes mesures ont permis d'économiser 3273599 MWh d'électricité et de chaleur. Dans le même temps, la consommation d'énergie atteignait 36078727 MWh. L'efficacité énergétique en 2018 est donc de 109.9 %.



## ÉVOLUTION DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DE 2012 À 2018

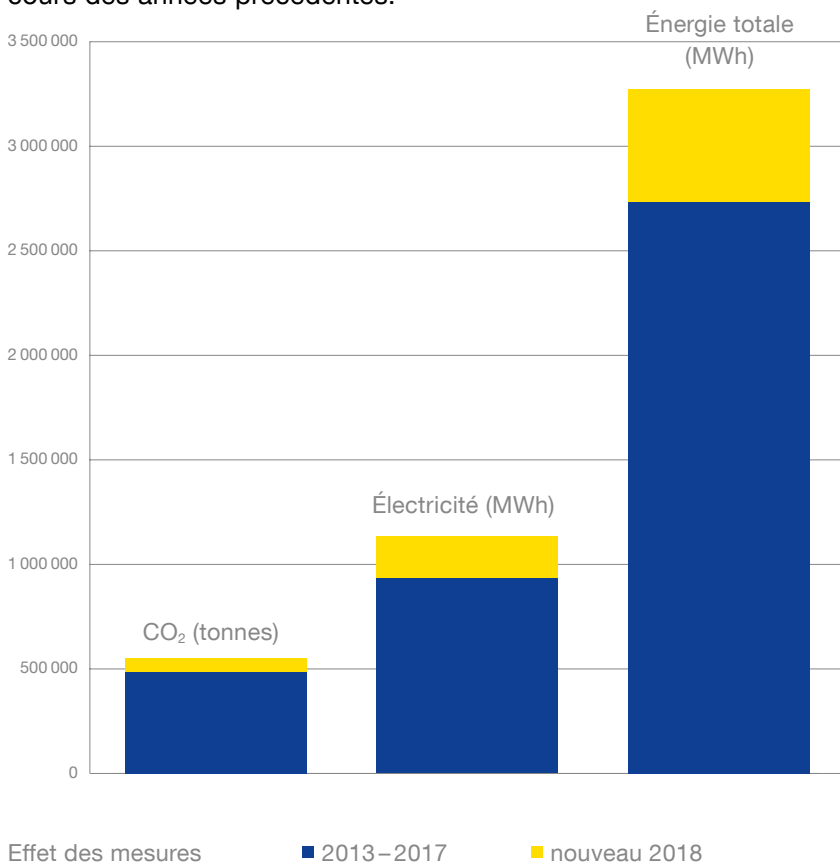
Normée degré-jour

- Efficacité énergétique, objectif
- Efficacité énergétique, résultat

# L'effet des mesures est en constante augmentation

**GRÂCE AUX NOUVELLES MESURES D'AMÉLIORATION MISES EN ŒUVRE DANS LE CADRE DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS, L'EFFET DES MESURES CROÎT ANNÉE APRÈS ANNÉE.**

L'effet des mesures a encore augmenté en 2018. Les entreprises ont mis en œuvre de nouvelles mesures d'amélioration, qui ont réduit la consommation d'électricité de 539 312 MWh. Dont 204 245 mégawatts d'électricité. Les nouvelles mesures ont également permis d'éviter l'émission de 65 667 tonnes de CO<sub>2</sub>. Et les mesures d'amélioration continuent évidemment de produire leurs effets après l'année de leur mise en œuvre. Les effets ne cessent donc de croître, par cumul des effets produits par les mesures mises en œuvre au cours des années précédentes.





# Près de 650 millions de francs économisés

**EN 2018, GRÂCE AUX MESURES D'AMÉLIORATION QU'ILS ONT MISES EN ŒUVRE DEPUIS 2013, LES PARTICIPANTS DE L'AENEC ONT ÉCONOMISÉ AU TOTAL 647 MILLIONS DE FRANCS DE COÛTS ÉNERGÉTIQUES ET DE TAXES.**

Les entreprises éligibles ont reçu 260 millions de francs à titre de remboursement de la taxe sur le CO<sub>2</sub> et 80 millions de francs à titre de remboursement du supplément réseau, des sommes réinvesties dans de nouvelles mesures d'amélioration innovantes. Au total, les mesures mises en œuvre ont permis une réduction des dépenses énergétiques de 307 millions de francs.

**307 MILLIONS DE  
CHF DE MOINS EN  
DÉPENSES  
ÉNERGÉTIQUES**



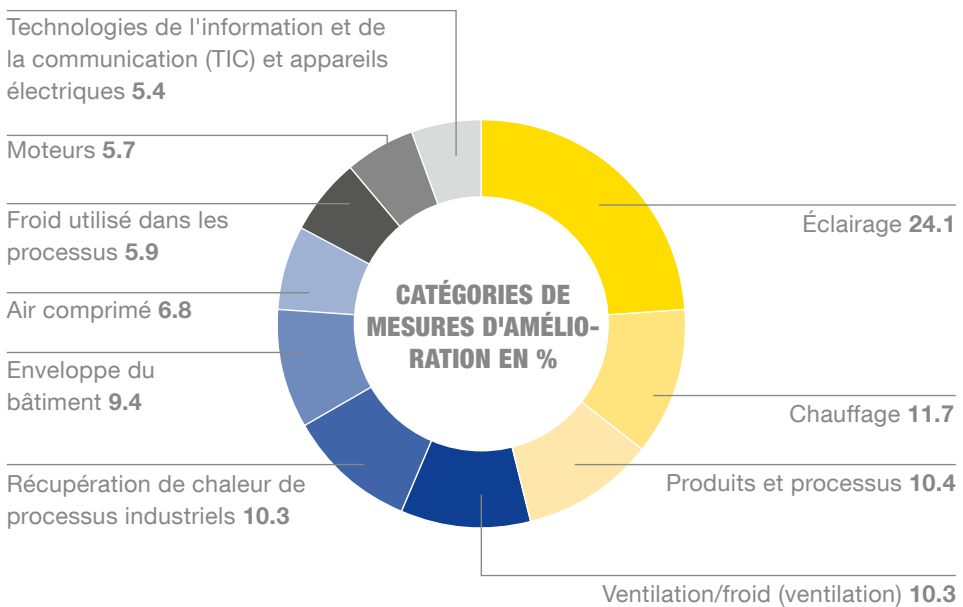
**340 MILLIONS DE  
CHF DE REMBOUR-  
SEMENT DE TAXES  
ET SUPPLÉMENTS**



# Les mesures préférées : l'éclairage

**PRÈS D'UN QUART DE TOUTES LES MESURES D'AMÉLIORATION SONT PRISES DANS LE DOMAINE DE L'ÉCLAIRAGE.**

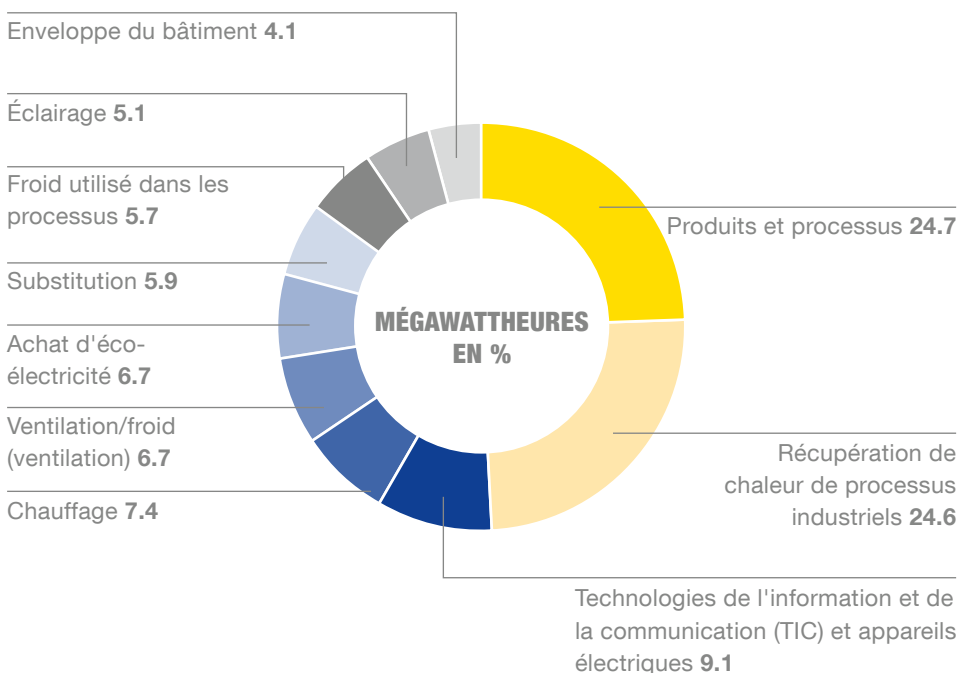
La popularité dont jouissent les mesures d'amélioration portant sur l'éclairage tient notamment à l'évolution fulgurante de la technologie LED. D'autres domaines également très appréciés sont le chauffage, les produits et les processus, la ventilation et la chaleur industrielle : 10 % du total des mesures sont prises dans chacun de ces domaines.



# Les mesures d'amélioration les plus efficaces : les mesures prises pour les produits et les processus

**LA MOITIÉ DE L'EFFET TOTAL DES MESURES D'AMÉLIORATION EST OBTENUE PAR LES MESURES MISES EN ŒUVRE DANS LES DOMAINES DES PRODUITS ET DES PROCESSUS.**

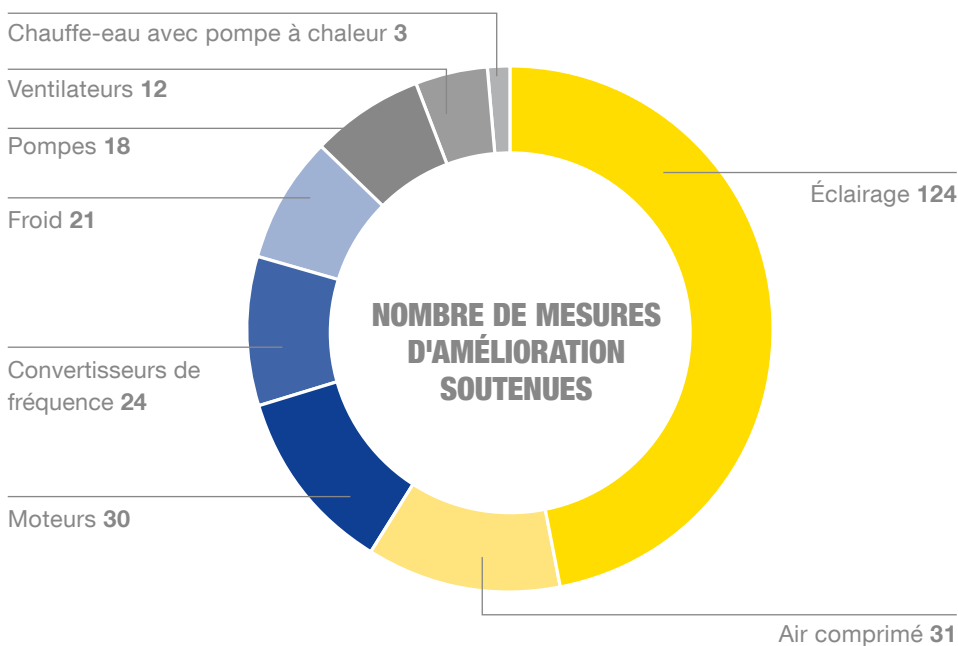
Les mesures prises dans le domaine des produits et processus sont au troisième rang en termes de fréquence, mais arrivent en tête pour ce qui est de l'effet : elles produisent un quart de l'effet obtenu par le total des mesures environ. Les mesures prises autour de la production de chaleur industrielle représentent elles aussi une part importante des effets obtenus.

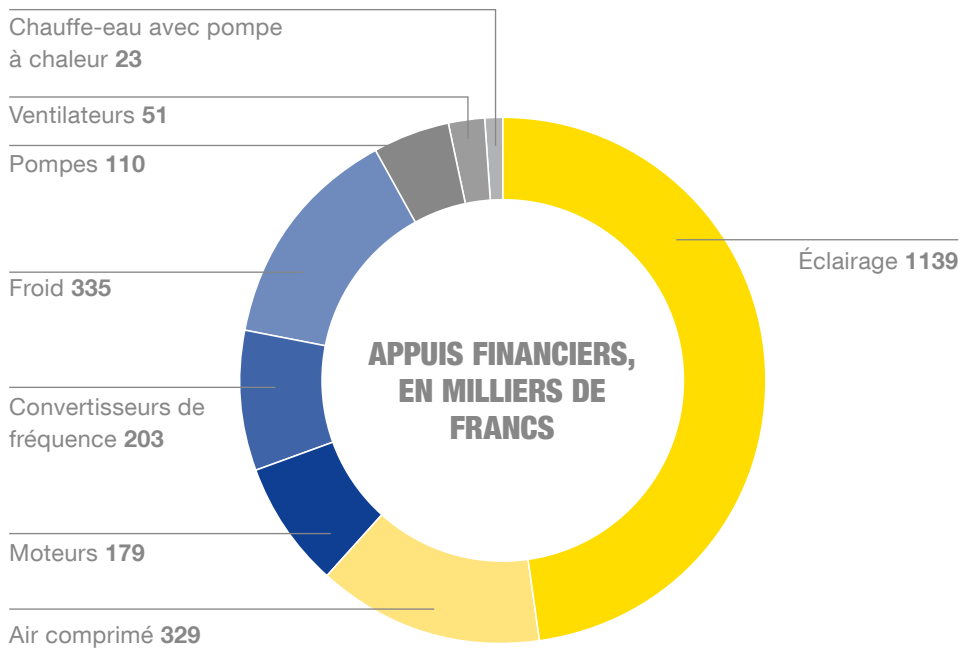


# Le programme EFFICIENCE+ réduit encore plus la consommation d'électricité

## LE PROGRAMME EFFICIENCE+ POUR OBTENIR UN APPUI FINANCIER.

Dans le cadre de ProKilowatt, l'AEnEC a lancé le programme d'efficacité énergétique EFFICIENCE+. Depuis début 2017, ce programme permet à tous les participants du modèle Énergie et du modèle PME de déposer une demande d'appui financier pour une mesure d'économie d'électricité en deçà du seuil de rentabilité. Les 263 mesures d'amélioration qui ont bénéficié de l'appui d'EFFICIENCE+ ont permis une économie annuelle d'électricité de 9739 MWh. Au total, 2.4 millions de francs ont été attribués pour des mesures d'économie de l'électricité en deçà du seuil de rentabilité.



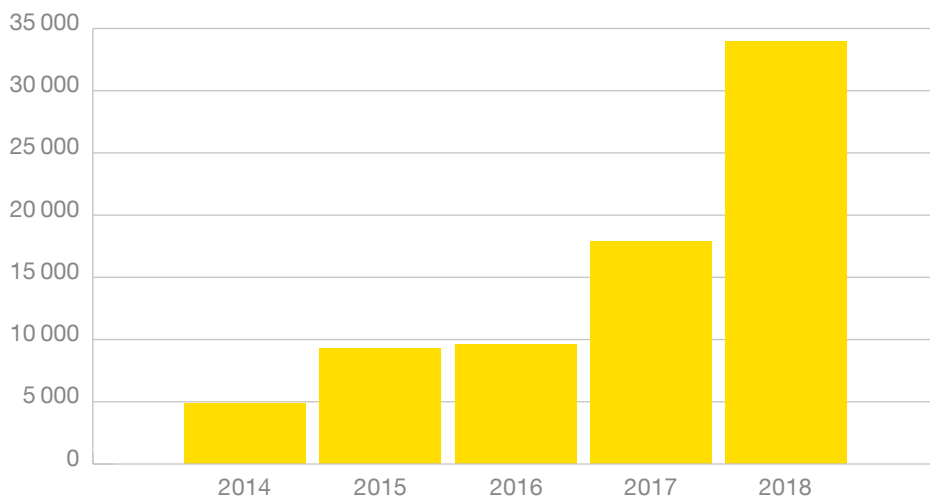


# Programme d'efficacité énergétique des véhicules et des transports : croissance continue des effets

**L'UTILISATION DE VÉHICULES UTILITAIRES ÉLECTRIQUES ET LE TRANSFERT DE MARCHANDISES DE LA ROUTE AU RAIL PRÉSENTENT AUSSI UN INTÉRÊT FINANCIER.**

Depuis 2014, l'AEnEC propose un Programme transport. Dans ce cadre, des attestations sont délivrées pour les réductions prouvées d'émissions de CO<sub>2</sub>, obtenues par l'utilisation de véhicules utilitaires électriques ou par le transfert de marchandises de la route au rail. L'AEnEC transmet les attestations à la fondation KliK. Pour une entreprise, participer au Programme transport complète idéalement les conventions d'objectifs de l'AEnEC conclues dans le cadre du modèle Énergie ou du modèle PME. En 2018, le Programme transport a entraîné une réduction de 33 970 tonnes des émissions de CO<sub>2</sub>.

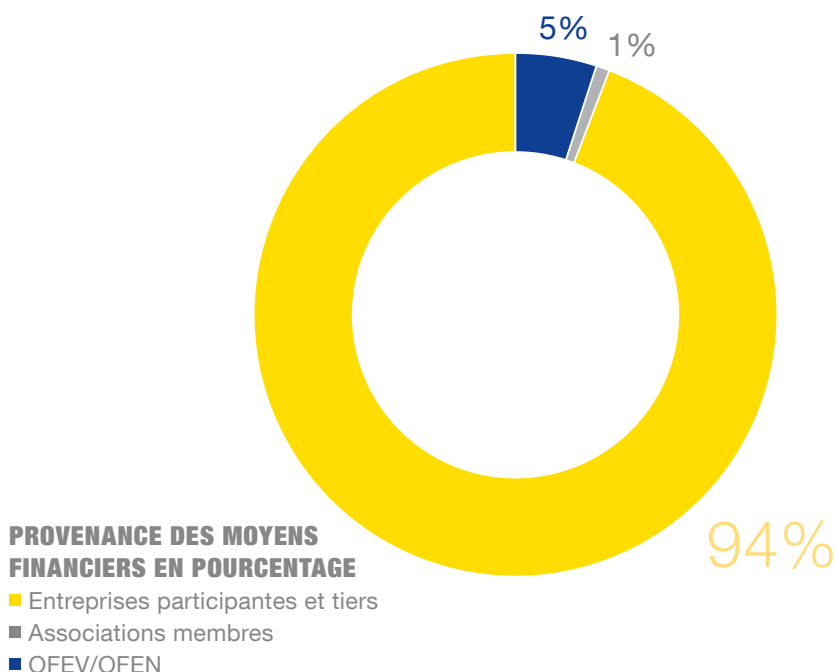
CO<sub>2</sub> tonnes



# Notre financement est assuré en majeure partie par les cotisations des participants

**PAR LEURS COTISATIONS, LES ENTREPRISES CONTRIBUENT À 94 % DU BUDGET TOTAL.**

En 2018, les dépenses opérationnelles de l'AEnEC s'élèvent à 16.7 millions de francs. Les associations membres de l'AEnEC ont contribué au budget général à hauteur de 100 000 francs. Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a fourni 0.8 million de francs (hors TVA). Les cotisations versées par les entreprises participantes se montent à 15.8 millions de francs environ, soit plus de 94 % du budget total. L'expérience montre que les entreprises participantes consacrent dix à quinze millions de francs supplémentaires à la mise en œuvre des objectifs convenus sous forme de prestations fournies (investissements non compris).



# L'essentiel en bref

## NOMBRE DE PARTICIPANTS EN FIN D'ANNÉE

	2017	2018
Modèle Énergie	2 750	2 850
Modèle PME	1 076	1 098
Programme transport	13	13
Suivi pour des tiers	13	13
<b>Total</b>	<b>3 852</b>	<b>3 974</b>

	CO <sub>2</sub> (tonnes)	Électricité (MWh)	Énergie totale (MWh)	Argent (CHF*)
--	-----------------------------	----------------------	----------------------------	------------------

## EFFET DES MESURES D'AMÉLIORATION CUMULÉ DEPUIS 2013, EN 2018

Modèle PME	30 154	82 237	206 180	20 000 000
Modèle Énergie	521 461	1 054 605	3 067 419	287 000 000
<b>Total</b>	<b>551 615</b>	<b>1 136 842</b>	<b>3 273 599</b>	<b>307 000 000</b>

## ÉCONOMIES DÉCOULANT DE MESURES D'AMÉLIORATION MISES EN ŒUVRE EN 2018

Modèle PME	4 734	15 416	34 970	3 000 000
Modèle Énergie	60 933	188 828	504 343	50 000 000
<b>Total</b>	<b>65 667</b>	<b>204 245</b>	<b>539 312</b>	<b>53 000 000</b>

## CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub> EN 2018

Modèle PME	165 713	1 097 800	1 962 371
Modèle Énergie	3 902 668	13 430 488	34 116 356
<b>Total</b>	<b>4 068 381</b>	<b>14 528 288</b>	<b>36 078 727</b>

\* Hypothèse de coûts moyens de l'énergie de 10 centimes le kWh (sans éco-électricité)





## **Impressum**

Publié en 2019 par :

Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC)  
Hegibachstrasse 47  
8032 Zurich

Conception et réalisation :  
BERTA Kommunikation SA et Sensor Advice GmbH, Zurich

Traduction : Sylvie Gentizon, Genève (français)

Lectorat : Alain Vannod, Saint-Gall (allemand),  
Jean-Luc Renck, La Chaux-de-Fonds (français)

Impression : Cavelti SA, Gossau

© Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC), Zurich